

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 24/09/2016

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le 24 septembre 2016 à 16h. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Lisette Alpozzo qui a donné pouvoir à Anne-Marie Blanchard. Ils avaient été convoqués par écrit le 30/08/16. Mme Glenda Suquet est nommée secrétaire de séance.

(2016/DEL/36) Subvention « Création de 2 gîtes ruraux communaux »

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création de 2 gîtes communaux dans l'immeuble dit « la maison Chabaud ». Le coût de réalisation de l'opération s'élève désormais à 134.056,58 € HT (un supplément de 900 € pour des gouttières à la demande de l'ABF), l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 devrait nous confirmer une aide d'un montant de 89.000 € représentant 66,39% de l'opération. Le Maire propose aussi de demander 15.000 € sur la réserve parlementaire du sénateur Jean-Pierre Leleux (11,19% de l'opération).

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/37) Prémption parcelles A737 et A738

Vu la délibération n°2016-DEL-31 du 14/07/16 instaurant le droit de préemption urbain sur la commune du Mas,
Vu la délibération n°2014-DEL-23 du 29/03/14 alinéa 15 autorisant le Maire à exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

Vu la notification de la SAFER du 20 juillet 2016 informant de la vente des parcelles A737 et A738 d'une superficie totale de 12a 12ca, pour un montant de 80 €,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliénée reçue le 16/09/16,

Le Maire demande au Conseil municipal de confirmer son intention de préempter les parcelles mises en vente par M.Mestre au prix de 80 €, afin de réaliser un aménagement public comprenant notamment des places de parking.

Les frais liés à l'acquisition des parcelles A737 et A738 sont pris en charge par la commune et inscrits au budget 2016 et Lisette Alpozzo, 1^{er} adjointe, est autorisée à signer tout document relatif à cette acquisition.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/38) Prémption parcelle A910

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliénée reçue le 19/09/16,

Le Maire demande au Conseil municipal de confirmer son intention de préempter la parcelle A910 mise en vente par M.Mestre au prix de 3.000 €, afin de réaliser un local technique municipal. Les frais liés à l'acquisition des parcelles A737 et A738 sont pris en charge par la commune et inscrits au budget 2016 et Lisette Alpozzo, 1^{er} adjointe, est autorisée à signer tout document relatif à cette acquisition.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/39) Subvention SPA

Le Maire informe le Conseil municipal que le 05/08/2016 la SPA du Cannet a sollicité une subvention de fonctionnement à prévoir au budget 2017. Il indique que chaque année le dispensaire SPA du Cannet dote la commune de sacs de croquettes pour assurer l'alimentation des chats et intervient ponctuellement lorsque la commune rencontre des difficultés avec des animaux errants. Il propose donc de renouveler une aide de 350 € pour l'année 2017.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/40) Adhésion à l'association « Patrimoine vivant en pays de Grasse »

L'association « Patrimoine vivant du Pays de Grasse » est destinée à porter le dossier de candidature au Patrimoine Culturel Immatériel de la France et de l'humanité des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse. Il s'agit de la culture des plantes à parfum, de la connaissance des matières premières naturelles et leur transformation avec l'art de composer le parfum. L'association a pour but de réunir et rassembler un territoire autour d'une tradition ancestrale. L'ensemble des communes, mais aussi tous les acteurs associatifs et toutes les populations peuvent devenir les ambassadeurs de ce projet. Les actions de l'association se résument : à réaliser l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel comprenant tous les patrimoines du Pays de Grasse, à encourager sa préservation, sa sauvegarde et sa mise en valeur, à faire découvrir ce patrimoine à tous publics, à encourager la reconnaissance du métier de parfumeur aux métiers d'art.

Le Maire souhaite que la commune adhère à cette association (montant de la cotisation : 50 €) et qu'elle apporte son soutien aux travaux en cours visant à faire inscrire sur la liste représentative de l'UNESCO, les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse. Le Maire siègera au nom de la Commune au sein de cette assemblée dans le collège des élus.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/41) Décision modificative n°1 du Budget principal

Pour faire face au paiement de factures en cours, à la demande du Trésor public, il convient de prendre une décision modificative pour créer une nouvelle opération « aménagements 2016 » (199) dotée d'un montant de 70.000 € (ligne D2315) qui sont transférés de l'opération « VC 2015 » (188).

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/42) Approbation rapport CLECT CAPG

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport de synthèse des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission, composée de représentants des 23 communes membres, a procédé à l'évaluation des charges relatives aux compétences transférées entre les communes et la CAPG depuis sa création le 1^{er} janvier 2014. Ce rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes. Pour Le Mas, la CLECT propose la restitution du versement de la subvention de 500 € jadis attribuée à l'ADECM, association d'animation locale qui ne répond plus aux critères d'intérêt communautaire. La commune pourra ainsi reverser cette subvention annuelle jusqu'en 2020. L'attribution de compensation de 16.368 € en 2014 est donc révisée de 2.813 € + 500 €, soit un total de 3.313 €.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/43) Convention restauration scolaire avec le Gîte Tonic

Le Maire expose au conseil municipal que les enfants scolarisés à l'école de Saint-Auban et à l'école de Briançonnet prennent leur repas aux réfectoires aménagés à cet effet dans chacune des écoles respectives. Les parents demandent à pouvoir bénéficier d'une participation de la commune aux frais de restauration. Il propose que le conseil se prononce sur une prise en charge de 2,25 euros par repas et par enfant. Il propose l'établissement d'une convention pour l'année scolaire 2016/2017 avec le Gîte Tonic situé 87 chemin du Collet du Moulin à Saint-Auban dont le gérant est François Chollet qui est en charge de la préparation des repas pour les deux écoles et précise que cette participation sera versée au Gîte Tonic sur présentation d'une facture mensuelle.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/44) Vente de la maison Paccavia

Le Maire expose au conseil municipal la possibilité de vendre la maison Paccavia (parcelle A775) située aux Sausses et acquise en 2003 dans la mesure où la municipalité ne souhaite pas développer de projet spécifique sur ce bâtiment. Il propose de fixer le prix de vente à 50.000 € et informe le conseil qu'il est en possession d'une proposition d'acquisition en date du 7 septembre 2016 par Virginie Allieni et Bernard Etrillard. Le Conseil autorise Lisette Alpozzo 1^{er} adjointe à signer tout acte relatif à cette vente, de dire que les frais d'enregistrement et de publication aux hypothèques est à la charge du vendeur.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/45) Prix et qualité de l'eau potable et de l'assainissement – rapport annuel 2014

(2016/DEL/46) Prix et qualité de l'eau potable et de l'assainissement – rapport annuel 2015

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. D2224), les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif sont présentés au Conseil Municipal.

Chaque rapport annuel est enrichi des indicateurs de performances prévus au décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015.

Ces indicateurs de performances permettent aux services de s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

Ils sont regroupés en 3 axes : la qualité du service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales des services. Chaque rapport est destiné notamment à l'information des usagers et à l'amélioration des performances des services. Un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet par voie électronique dans les 15 jours qui suivent la présentation du Conseil Municipal. Un exemplaire sera mis à la disposition du public au secrétariat de Mairie. Un exemplaire sera disponible sur le site web de la commune du Mas : www.commune-lemas.fr

Cette délibération ne nécessite pas de vote.

Questions diverses :

-Compte rendu commission développement économique de la CAPG par Aurelio Fino : point sur les subventions obtenues par le pôle d'excellence du végétal qui permet de suivre les productions locales de fleurs, la création d'emplois dans la filière des parfums, le Club des entrepreneurs. Présentation de l'audit sur les commerces (cabinet Intensité). Point sur la situation du parc Aroma Grasse qui présente un déficit de 2 millions d'euros.

-Compte rendu commission déchet : propositions faites par la commune en attente de validation par la CAPG. Une présentation au public est envisagée le 29/10/16 pendant le prochain conseil : déploiement des containers, campagne de sensibilisation au tri sélectif.

-Compte rendu prise de fonction du Major Sailland par Anne-Marie Blanchard.

-Compte rendu par Claude Blouquy sur le dépôt de plainte de la commune après les dégradations constatées sur le local encombrants.

Le Conseil municipal s'est terminé à 17h30.

Prochain Conseil : samedi 29 octobre 2016 à 14h30.



Le Maire, Fabrice Lachenmaier